



# SNUDI-FO Section d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours  
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr  
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

-----  
SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS  
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE  
-----

## Compte rendu de la CAPD du 30 mars 2010

L'étude du règlement départemental du mouvement était à l'ordre du jour de cette réunion, mais le document avait été communiqué à l'ensemble des écoles d'Ille et Vilaine plusieurs jours auparavant. Le SNUDI FO, avec le SNUipp, avait décidé de dénoncer cette situation dans une déclaration intersyndicale. L'IA ayant refusé d'accorder une suspension de séance, les élus SNUipp ont décidé de quitter la réunion. Le SNUDI FO, qui avait demandé le report de cette CAPD, et qui avait des dossiers individuels à défendre, a choisi de siéger.

### Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

Cette année encore l'IA n'a pas inscrit deux collègues sur la liste d'aptitude, en se basant sur le seul avis de la commission d'entretien (dans les deux cas, l'avis de l'IEN était favorable). Le SNUDI FO a demandé que les deux collègues soient inscrits sur la liste d'aptitude.

### Départs en stage de préparation au CAPA-SH

L'IA programme 10 départs pour les options D et F, qui sont considérées comme prioritaires. Le SNUDI FO revendique la satisfaction de tous les besoins et dénonce donc la logique budgétaire de définition de priorités. Le SNUDI FO demande que tous les besoins, dans toutes les options, soient clairement définis, que les candidatures soient intégralement listées et que soient envoyés en formation l'ensemble des candidats.

L'IA rappelle qu'il n'a pas d'instructions du ministère dans ce sens, notamment en ce qui concerne les options E et G (RASED).

### Mouvement

Les règles du mouvement restent globalement les mêmes que l'an dernier et répondent à la même logique qui tend à retirer aux représentants des personnels la possibilité de contrôler a priori le travail de l'administration. Le SNUDI FO continue d'exiger nationalement le retrait de la note de service ministérielle qui a remis en cause des règles du mouvement basées sur l'AGS, la formulation de vœux précis, supprimé les CAPD 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> phase du mouvement.

Comme l'an dernier :

- maintien les 10 zones géographiques. Les personnels non titulaires d'un poste seront obligés de demander deux zones géographiques différentes
- une seule saisie des vœux. Les collègues sans poste à l'issue de la CAPD seront affectés en fonction de leurs vœux géographiques
- maintien de la note pédagogique x 2

Le SNUDI FO demande la suppression des zones géographiques, ou tout au moins qu'elles soient de taille plus réduite, le rétablissement de toutes les CAPD, avec saisie des vœux, la suppression de la note du barème.

Ce qui change :

- la suppression des postes réservés aux sortants d'IUFM (T1). L'IA s'engage à ce qu'ils ne soient toutefois pas nommés sur des postes ASH, RAR ou direction, sauf s'ils le demandent. L'IA maintient les postes réservés, dans la mesure du possible, pour les T2, ce qui conduit à une inégalité de traitement.
- La prise en compte, à la demande du SNUDI FO et du SGEN CFDT du handicap et des situations médicales ou sociales graves. Ces cas particuliers feront l'objet d'un groupe de travail qui aura lieu en mai.